

CPR-211210

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 10 décembre 2021

9 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Claudine Auger
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Olivier Clarisse
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée
Pierrette Fortin

Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNES EXCUSÉES : Pandurang Ashrit et Lynne Castonguay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points *17. Abolition d'un cours de sigle GERO* et *18. Modifications au cours NUAL6120* seront discutés lors d'une prochaine réunion. La FESR indique qu'il est préférable d'attendre que le projet d'abolition du certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement et du diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement soit étudié au Comité des programmes avant d'aborder ces deux points.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**R : 01-CPR-211210**

Jean-François Thibault, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-211105**R : 02-CPR-211210**

Francis Bourgoïn, appuyé par Claudine Auger, propose :

« Que le procès-verbal CPR-211105 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-211105**5.1 (18) Amélioration des processus associés à la création et aux modifications des programmes d'études**

Aucun nouveau document.

5.2 (19) Répertoire des cours (doc. 7/21-22)

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-210416**6.1 (19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21)**

Invitées : Suzanne Harrison et Natalie Carrier

Suzanne Harrison, directrice de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI), rappelle que le programme de Baccalauréat en science infirmière est très complexe. Elle explique les raisons majeures qui ont mené aux changements proposés. Il fut identifié que l'approche par compétences exige plus de personnel et est très coûteuse dans sa mise en œuvre. Cette approche occasionne aussi une gestion des charges de travail très ardue. Plusieurs modifications proposées ont alors trait à l'approche pédagogique préconisée. Le programme deviendrait hybride à cet égard. La nouvelle mouture comprend plus de cours offerts de façon magistrale, les cours avec l'approche par compétences passant de 39 crédits à 16 crédits.

Mme Harrison fait aussi mention d'autres changements qui touchent l'offre de cours cliniques en 1^{re} année et du cours de pharmacologie désormais obligatoire. Elle ajoute

6.1 **(19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21) (suite)**

que selon l'ÉRSI, les défis entourant les notions de physiopathologie demeurent avec les cours BIOL actuels, malgré le retrait de la demande de création d'un cours SINP en la matière.

Mme Harrison précise qu'il est possible que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) exige l'ajout d'un cours préparatoire à l'examen NCLEX, mais que ceci n'affecterait pas la 1^{re} année du nouveau programme.

Suivant la présentation, une discussion portant sur les éléments ci-dessous s'ensuit et permet aux invitées d'apporter quelques précisions.

Approche par compétences vs approche traditionnelle

Les membres du CPR sont d'accord que l'approche par compétences est difficile à gérer. Cependant, ils indiquent qu'il ne faut pas perdre la qualité de notre programme de science infirmière.

On rappelle que sur la scène nationale, peu d'universités adoptent l'approche par compétences.

Voie rapide (« fast track ») vers le programme et la profession

Selon Mme Harrison, l'approche hybride ne va pas affecter le potentiel d'une voie rapide vers le programme de science infirmière. En ajoutant trois cours de 1^{re} année à la session printemps/été, il serait possible pour les diplômées et diplômés de certains programmes, comme le D.S.S., de compléter leur baccalauréat en trois ans au lieu de quatre.

Certains membres font remarquer que d'autres universités offrent des programmes accélérés. Il y a aussi une préoccupation au niveau des collèges privés qui pourraient obtenir la permission de la province d'offrir un programme de formation en science infirmière.

Structure du programme

Il est prévu que l'AIINB va modifier ses exigences au niveau des heures d'enseignement clinique. Ceci pourrait avoir un impact important sur l'ensemble du programme.

Dans la nouvelle mouture, le fait que les cours de spécialité seront livrés en 3^e année va être bénéfique pour les étudiantes et étudiants en ce qui a trait à leurs stages.

Il faut revoir la feuille de route afin de préciser le niveau d'anglais exigé pour répondre à l'OFQ 9. Il ne faut pas se limiter à l'énoncé « Selon le test de classement ».

Rigidité du programme

Au commentaire qui a trait à la rigidité du programme, l'on répond qu'un stage clinique non réussi peut occasionner l'ajout d'une année supplémentaire. Selon Mme Harrison, cette situation permet à l'étudiante ou l'étudiant d'amorcer une réflexion relativement à son domaine d'étude. Elle ajoute que les défis d'offrir ces stages pour les quelques

6.1 (19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21) (suite)

étudiantes et étudiants qui échouent correspondent au nombre limité de milieux cliniques et aux coûts additionnels que cela engendrerait.

Examen NCLEX

L'on rappelle que l'accréditation du programme en science infirmière dépend en partie du taux de succès des étudiantes et étudiants à l'examen NCLEX.

L'on note que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants écrivent l'examen d'entrée à la profession en anglais. Le matériel de préparation à l'examen rédigé en anglais est alors utilisé. D'autres préfèrent se rendre au Québec pour passer leur examen étant donné qu'il est reconnu au Nouveau-Brunswick. Mme Harrison précise que le taux de succès pour ces participantes et participants est de 100 % après la première écriture.

L'AIINB pourrait exiger l'ajout d'un cours de préparation à l'examen NCLEX. Celui-ci serait offert en 4^e année.

Mme Harrison ajoute qu'il est prévu que l'examen NCLEX exigera plus de temps de lecture de la part des étudiantes et des étudiants.

Partage des cours au niveau du réseau

Il y a encore du travail à faire entourant la question de l'enseignement de cours en mode réseau. Pour le moment, on a identifié le cours *Théories et tendances* (SINF4803) ainsi que celui de préparation au NCLEX, s'il voit le jour, comme cours qui ont le potentiel de devenir des cours réseau.

L'on reconnaît que chaque campus possède de bonnes expertises. Toutefois, le fait que les professeures et professeurs relèvent de trois conventions collectives distinctes peut ajouter au défi d'offrir des cours en mode réseau.

Moyenne cumulative minimale

En ce qui a trait à l'augmentation progressive de la moyenne cumulative minimale recommandée (2,0 à la fin de la 1^{re} année, 2,1 à la fin de la 2^e année, 2,2 à la fin de la 3^e année et 2,3 à la fin de la 4^e année), les membres du Comité indiquent qu'il serait préférable d'exiger une moyenne minimale de 2,3 pour l'admission en 3^e année du programme.

Statut des étudiantes et des étudiants en 4^e année et question des prêts étudiants

Dès leur entrée au programme, l'ÉRSI suggère aux étudiantes et étudiants de suivre le cursus établi afin d'avoir des semestres équilibrés. Toutefois, il se peut que dans certaines situations, hors du contrôle de l'École, certaines et certains aient un statut d'étudiante ou d'étudiant à temps partiel en 4^e année en raison, entre autres, de l'inscription à des cours à option avant la 4^e année ou à l'échec d'un stage.

Mme Harrison rappelle que dans le projet proposé, un crédit additionnel est ajouté en 4^e année passant de 24 à 25 crédits.

6.1 (19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21) (suite)

Processus d'approbation

À l'égard au processus d'approbation, le nouveau programme doit recevoir l'aval de plusieurs instances : le CPR, le Sénat académique, l'AIINB, le gouvernement du N.-B. et la CESP. L'ÉRSI souhaite que le CPR recommande le nouveau programme au Sénat académique en mars 2022 dans le but de le mettre en vigueur en septembre 2022.

Peu importe la décision que prendra le Comité des programmes, on demande à l'ÉRSI de tenir compte des commentaires qu'elle a reçus du Registrariat suivant l'exercice de conformité et d'apporter les modifications au programme qui s'imposent.

Discussion du Comité après le départ des invitées

Plusieurs points sont soulevés après le départ de Mme Harrison et Mme Carrier :

- Certains membres n'aiment pas l'idée d'approuver le projet actuel sachant que d'autres modifications au programme devront être apportées suivant les nouvelles exigences de l'AIINB. Est-ce que l'Université de Moncton devrait donner son appui à un programme considéré comme étant caduc? Selon l'avis de certains, toutefois, tous les programmes d'études sont en constante évolution.
- ✓ Le Comité se demande quel sera le nombre d'heures attribuées aux stages cliniques une fois que l'AIINB aura changé ses normes à cet égard. Les membres s'entendent sur l'importance des stages dans le programme.
- Le partage des cours en mode réseau est toujours problématique.
- Le programme est encore rigide. Il offre encore peu de marge de manœuvre. Il faudrait faire preuve de plus d'imagination. Les étudiantes et les étudiants ayant obtenu un diplôme connexe dans le domaine des sciences et de la santé pourraient être démotivés par le programme de science infirmière en raison du nombre d'années nécessaire pour obtenir ce 2^e diplôme. Est-ce que la nouvelle mouture peut offrir une voie plus rapide à ces étudiantes et étudiants? Il ne faut pas perdre de vue le problème actuel de pénurie d'infirmières et d'infirmiers au Nouveau-Brunswick. Est-ce qu'offrir une formation plus générale en 1^{re} et 2^e année serait un élément de solution?
- Certaines recommandations du rapport *Analyse des coûts d'offre et de gestion du programme de Baccalauréat en science infirmière* soumis en février 2020 ont été rencontrées. L'on fait mention de l'approche hybride et de la diminution des coûts qui font partie du projet de modifications.
- Le Comité note la bonne réputation du programme actuel de Baccalauréat en science infirmière de l'Université de Moncton quant à la qualité des infirmières et des infirmiers diplômés. Les membres du Comité se disent quand même en faveur de l'approche hybride en raison des coûts et de la rigidité engendrés par l'approche par compétences.

6.1 **(19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23, 23A, 23B et 23C/20-21) (suite)**

- Le Comité reconnaît l'énorme travail effectué dans le cadre de ce projet de modifications de programme par l'ÉRSI, mais qu'il reste encore du travail à faire. Devrait-on offrir une ressource supplémentaire à l'École pour leur permettre d'arriver rapidement à une nouvelle version du projet? Est-ce qu'une solution serait de dégréver Mme Harrison pour qu'elle puisse y donner plus de temps? Est-ce que l'on devrait encadrer davantage les demandes du Comité des programmes auprès de l'ÉRSI?

En guise de conclusion, le Comité souhaite tenir une réunion extraordinaire au début janvier afin de discuter du projet de modifications davantage et d'être en mesure d'offrir une meilleure direction à l'ÉRSI dans les autres modifications à apporter au projet. Entre temps, une correspondance sera envoyée à l'ÉRSI pour les informer de la suite des choses.

Suivi : VRER

6.2 **(21) Modifications à deux cours existants en éducation : EDUC6234 et EDUC6252 (doc. 26/20-21)**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-201203**

7.1 **(16) Liste des cours surannées (doc. 9 et 9A/20-21)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(21) Stages**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200817 (EXTRAORDINAIRE)**

8.1 **(3) Suivi du rapport de planification académique incluant les activités du sous-comité (doc. 1/20-21)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108**

9.1 **(15) Projet de règlement sur le dossier des études (doc. 5/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(16) Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission (doc. 6 et 6A/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.3 **(17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.4 **(18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008**

10.1 **(14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613**

11.1 **(23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314**

12.1 **(20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206**

13.1 **(14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6 et 6A/18-19)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

14.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

14.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33 et 33A/17-18)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

15.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

16.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

17. ABOLITION D'UN COURS DE SIGLE GERO (doc. 3/21-22)

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

18. MODIFICATIONS AU COURS NUAL6120 (doc. 4/21-22)

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

19. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE EN INFORMATIQUE (doc. 8/21-22)

Le président indique que le domaine de l'informatique évolue très rapidement et que des modifications s'avèrent nécessaires.

19. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE EN INFORMATIQUE (doc. 8/21-22) (suite)**Modifications de profils****R : 03-CPR-211210**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en informatique appliquée, du Baccalauréat en informatique appliquée – régime coopératif, du Baccalauréat ès sciences (majeure en informatique), de la Mineure en informatique et de la deuxième concentration en informatique. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Création de cours**R : 04-CPR-211210**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : INFO3221 Réseaux informatiques, INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil et INFO4305 Cryptographie. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours**R : 05-CPR-211210**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours INFO3220 Réseaux d'ordinateurs et INFO4022 Réseaux locaux. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Modification à la banque de cours**R : 06-CPR-211210**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline INFO. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE EN INFORMATIQUE (doc. 8/21-22) (suite)

R : 07-CPR-211210

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de formation générale (OFG). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

20. MODIFICATIONS À LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES (INFORMATIQUE) (doc. 9/21-22)

Le président explique que certains cours au baccalauréat et à la maîtrise en informatique sont très similaires. La Faculté des sciences demande que ces cours soient mutuellement exclusifs.

Le Comité se demande si rendre les cours concernés mutuellement exclusifs créerait une situation d'iniquité entre les étudiantes et les étudiants qui ont suivi ces cours à l'Université de Moncton et celles et ceux qui s'inscrivent à la maîtrise après avoir obtenu leur baccalauréat dans une autre université. Est-ce que rendre les cours visés doubles siglés serait la solution? Le Comité souhaite retourner le dossier à la Faculté. Les autres demandes compris dans le projet seront étudiées lors du retour du dossier au CPR.

Suivant la réunion, le VRER demande que ce dossier soit discuté à nouveau au Comité des programmes avant de le retourner à la FESR.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est apporté.

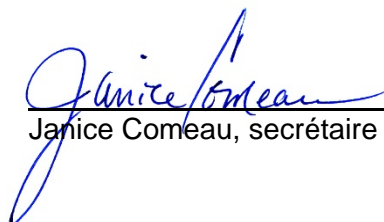
21. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion régulière est à déterminer.

22. CLÔTURE

Le président offre ses meilleurs vœux de temps des fêtes aux membres du Comité des programmes.

La séance est levée à 11 h 49.


 Janice Comeau, secrétaire d'assemblée